



Date d'application	18-04-2023	Date d'archivage	-
Dernière révision	-	Prochaine révision	-

Rédaction	Vérification	Approbation	Diffusion
17-04-2023	17-04-2023	18-04-2023	18-04-2023
MONTAMBAUX	MATHIEU	MONTAMBAUX	MONTAMBAUX
Jérémie	Vincent	Jérémie	Jérémie

Description du document

Site concerné	-
Service Concerné	Préanalytique(15)
Fonctions concernées	Cadre
Thème utilisé pour la référence	Responsable qualité / Assistant qualité
Processus utilisé pour la référence	5.4 Processus préanalytiques
	PREA Processus pré-analytique

Historique des modifications

Référence	Diffusé le	Archivé le
PB-TRANS-PC-041	-	-



1. Objet

Cette procédure décrit les modalités et les règles à respecter concernant le transport d'échantillons biologiques hors transport pneumatique sur le plateau du CHU jusqu'à l'arrivée au laboratoire.

2. DOMAINE D'APPLICATION – PERSONNEL CONCERNE

Elle s'applique pour tout échantillon biologique qui ne peut pas être transporté par pneumatique.

Elle concerne :

- les agents du service logistique qui transportent des échantillons manuellement.
- les brancardiers

3. RESPONSABILITES

Le LBM du CHU de CAEN est responsable d'informer le personnel concerné de ses exigences, la direction des soins et le service logistique sont responsables de l'application de ce document par leur personnel respectif.

4. DESCRIPTION DE L'OBJET

I. Formation des agents

Chaque nouvel agent de la logistique prenant en charge le transport d'échantillons biologiques doit avoir suivi à son arrivée une formation au transport d'échantillons biologiques.

Cette formation est dispensée par le responsable assurance qualité (RAQ) ou l'assistant qualité (AQ) du laboratoire.

Les nouveaux agents sont inscrits par leur responsable de service (ou si nécessaire des agents déjà en poste ayant besoin de rappels) auprès du RAQ / AQ qui assurera la traçabilité de ces formations.

II. Règles de sécurité

- Les échantillons biologiques doivent être placés dans des pochettes fermées par le personnel soignant et déposés dans les pièces de collecte.

Afin de respecter les règles de confidentialité, l'identité du patient ne doit pas être visible.

- A partir du moment où les échantillons sortent de l'unité de soins (enlèvement par les coursiers ou brancardiers aux points de collecte) :

Ils doivent être obligatoirement transportés dans un ISOBAG fermé pour :

- protéger l'agent contre le risque biologique en cas de chute avec risque de bri des échantillons.
- protéger les échantillons des chocs et des variations de température.



- **L'ISOBAG doit obligatoirement comporter le logo UN3373** (transport de substance infectieuse catégorie B) **visible de l'extérieur**, identifiable par les professionnels de santé et/ou de sécurité intervenant auprès de l'agent (relais dans l'acheminement, incident, accident) :



III. Règles d'hygiènes

- **Entretenir les ISOBAG quotidiennement et plus si nécessaire avec une lingette imprégnée de détergent désinfectant à usage unique ou une chiffonnette pré imprégnée de détergent désinfectant**

Pour l'entretien, mettre des gants vinyle. Réaliser une hygiène des mains par frictions hydro alcoolique avant et après le port de gants. Eliminer les gants dans la filière déchets adaptée (DASND)

- Lors de collecte des échantillons, si une pochette n'est pas conforme (ex tube cassé) : ne pas prendre la pochette et prévenir immédiatement une infirmière du service.

- En cas de souillure dans l'ISOBAG (tube cassé...) :

Réaliser une hygiène des mains par friction hydroalcoolique avant et après le port de gants

Mettre des gants **vinyle** avant toute intervention.

Si la contamination est limitée au sachet, il convient de vérifier l'étanchéité du celui-ci. Si le sachet est étanche, le jeter dans les DASRIA avec l'échantillon ; vérifier l'intégrité du support de la prescription. Si cela n'est pas le cas, rapporter le sachet au service prescripteur en prévenant l'infirmier qui évaluera l'action corrective à entreprendre

Si le sachet n'est plus étanche avec des bris d'échantillons, et souillure des autres sachets contenus dans l'ISOBAG, la collecte des prélèvements est interrompue, l'ISOBAG est transporté directement au point de réception du laboratoire (lieu à identifier spécifiquement pour ce type d'incident si cela est nécessaire) afin de permettre d'extraire les sachets dont l'étanchéité est préservée avec les précautions d'hygiène requises et d'effectuer le nettoyage complet de l'ISOBAG. En ce qui concerne le prélèvement inexploitable, le laboratoire prévient le service prescripteur afin de convenir de l'action corrective à mettre en place.

- En cas d'accident avec exposition à une substance biologique cf. doc de la GED [contact accidentel avec du sang ou des liquides biologiques contenant du sang.](#)

IV. Importance du délai d'acheminement



Les échantillons non éligibles au transport par pneumatique et urgents ou avec un délai d'acheminement court (< à 1h) sont acheminés par un coursier dédié.

Pour chaque examen un délai d'acheminement maximum est établi, ces informations sont disponibles sur le répertoire des analyses : <https://chu-caen.manuelprelevement.fr/>.

Le délai de réalisation des examens au laboratoire est tributaire de la rapidité d'acheminement des échantillons. Ainsi, si son délai est dépassé, les résultats d'examens sont faussés, le laboratoire est alors contraint d'annuler les examens et de faire reprélever le patient. L'impact sur la prise en charge du patient dans le service de soins peut donc être considérable.

Si pour une raison quelconque le dépôt d'échantillons au laboratoire a été retardé, l'agent en charge du transport doit en informer le personnel de réception du laboratoire.

Il est demandé à chaque agent de vérifier que les ISOBAGS soient bien vides en fin de tournée pour éviter l'oubli d'une pochette (qui ne serait acheminée que le lendemain avec un délai d'acheminement dépassé).

V. Importance du respect de la température d'acheminement, enquêtes ponctuelles

La grande majorité des échantillons biologiques doit être acheminée à température ambiante = comprise entre +15 et +30°C.

Certains échantillons sont à acheminer à froid dans de la glace fondante, dans ce cas ces échantillons doivent être transportés dans un compartiment ou un ISOBAG dédié, identifié au nom du service avec un conditionnement fait par le service de soins. Ces échantillons « à froid » doivent être séparés des échantillons « température ambiante » pour éviter un impact sur les résultats d'examens.

Les informations concernant les températures et les conditions particulières d'acheminement par examen sont disponibles sur le répertoire des analyses : <https://chu-caen.manuelprelevement.fr/>.

L'ISOBAG doit être fermé pour éviter toute variation de température.

Si pour une raison quelconque les conditions de transport d'échantillons n'ont pas été respectées, prévenir le personnel de réception du laboratoire.

VI. Importance de la traçabilité du dépôt des échantillons

Il est indispensable de tracer précisément les heures de passages aux différents points de réception du laboratoire sur le PB-TRANS-SE-033 Emargement lors de dépôt d'échantillon au laboratoire. Ainsi, en cas de perte d'un échantillon, le laboratoire peut retrouver l'historique des passages.

Références internes :

Références des produits d'entretien locaux mobilier et dispositifs médicaux HYGI-EOH-FT-007

Précautions standard - GED HYGI-EOH-DO-020

HYGI-DO-032 : A.E.S - Contact accidentel avec le sang ou des liquides biologiques contenant du sang

5. ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS



Echantillon biologique : Echantillon prélevé sur un patient dans le but de réaliser un examen de biologie médicale. Le respect des délais et des conditions d'acheminement permet à cet échantillon de conserver ses propriétés afin d'assurer un résultat de qualité. Tout échantillon biologique est considéré comme potentiellement contaminant et doit être manipulé avec précaution.

RAQ : Responsable d'Assurance Qualité

AQ : Assistant Qualité